

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84440072.1

(51) Int. Cl.⁴: **B 65 H 37/04**

(22) Date de dépôt: 21.12.84

(30) Priorité: 23.12.83 FR 8320806

(43) Date de publication de la demande:
16.10.85 Bulletin 85/42

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI NL SE

(71) Demandeur: **Mairot, Georges**
33, rue Eugène Mathis
F-88230 Fraize(FR)

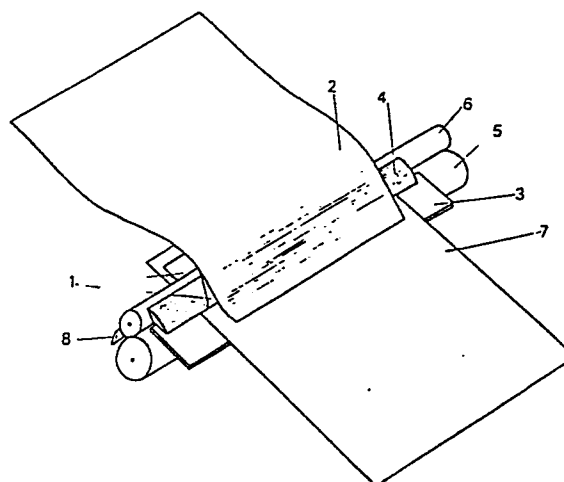
(72) Inventeur: **Mairot, Georges**
33, rue Eugène Mathis
F-88230 Fraize(FR)

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre**
10, rue Jacques Kablé
F-67000 Strasbourg(FR)

(54) **Dispositif pour la plastification de feuilles ou de documents au moyen de feuilles adhésives transparentes.**

(57) La présente invention concerne un dispositif pour la plastification de feuilles ou de documents au moyen de feuilles adhésives transparentes.

Dispositif caractérisé en ce que cet ensemble de séparation est constitué par une table (3), au-dessus de laquelle est montée, avec possibilité de déplacement suivant une direction perpendiculaire à la table (3), une pièce biseautée (4), la pellicule adhésive transparente (1) ainsi séparée de son support (2) étant appliquée sur le document à plastifier (7) grâce à un rouleau d'entraînement (5) disposé dans le prolongement de la table (3) et affleurant avec le niveau de cette dernière, et à un rouleau presseur (6) à pression réglable, et un rabat réglable (8) étant prévu à la sortie des rouleaux (5, 6) pour le redressement de l'élément plastifié obtenu.



MAIROT Georges
33, rue Eugène Mathis
88230 FRAIZE (FR)

Dispositif pour la plastification de
feuilles ou de documents au moyen de
feuilles adhésives transparentes

La présente invention concerne le domaine de la protection de feuilles ou de documents par plastification au moyen de feuilles adhésives transparentes, et a pour objet, un dispositif adapté à cet effet.

5 La plastification de feuilles ou documents au moyen de films transparents, est actuellement très répandue notamment dans le domaine de l'imprimerie où elle est destinée en particulier, à assurer une protection durable et efficace contre toutes falsifications, manipulations,
10 produits chimiques intempéries, etc...

A cet effet, il existe diverses méthodes d'application de ces feuilles transparentes, notamment à partir de machines très élaborées permettant simultanément l'impression, la plastification et la découpe, assurant
15 un rendement élevé et particulièrement adaptées à la production en grandes séries. Cependant, du fait de leur constitution relativement complexe, de leur encombrement et de leur prix de revient, ces machines ne sont pas économiquement rentables pour la réalisation de
20 petites séries ou de pièces unitaires.

Il existe également diverses petites machines

pour la plastification de petites séries, soit à partir de film en pochette : le document à protéger est alors introduit dans une pochette plastique transparente, puis laminé généralement sous pression à chaud dans une machine
5 adaptée, soit à partir d'un film en bobine qui se déroule en continu sur le document, sous pression, par transfert à chaud ou adhésif.

Ces deux méthodes, de par leur conception, obligent à avoir un ou plusieurs côtés du document comportant une partie débordante du film transparent. Si cela
10 ne présente pas d'inconvénients pour les documents ne devant pas, par la suite, subir d'autres travaux de mise en oeuvre, il n'en est pas de même pour la plastification de certains imprimés, notamment les étiquettes adhésives,
15 nécessitant, après impression et plastification, des travaux de découpe de précision, donc, devant impérativement pour cela, garder leurs marges intactes, sans aucune partie débordante, ni autres modifications qui empêcheraient tout "repassage" en machine, en repérage.

20 La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un dispositif pour la plastification de feuilles ou de documents au moyen de feuilles adhésives transparentes, comportant un ensemble de séparation de la feuille adhésive transparente de
25 son support, caractérisé en ce que cet ensemble de séparation est constitué par une table, au-dessus de laquelle est montée, avec possibilité de déplacement suivant une direction perpendiculaire à la table, une pièce biseautée,
30 la pellicule adhésive transparente ainsi séparée de son support étant appliquée sur le document à plastifier grâce à un rouleau d'entraînement disposé dans le prolongement de la table et affleurant avec le niveau de cette dernière, et à un rouleau presseur à pression réglable,
35 et un rabat réglable étant prévu à la sortie des rouleaux pour le redressage de l'élément plastifié obtenu.

- 3 -

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dont la figure unique est une vue en coupe du dispositif conforme à l'invention.

Le dispositif pour la plastification de feuilles ou de documents au moyen de feuilles adhésives transparentes, représenté au dessin annexé, est essentiellement constitué par un ensemble de séparation de la feuille adhésive transparente 1 de son support 2, comportant une table fixe 3 et une pièce biseautée 4 montée sur la table 3 avec possibilité de déplacement suivant une direction perpendiculaire à cette dernière. Derrière la table 3 et la pièce 4 est disposé un rouleau d'entraînement 5, qui affleure avec le niveau de la table 3, et qui coopère avec un rouleau presseur 6 disposé au-dessus de lui, dont la pression est réglable, et qui appuie la feuille transparente 1, par sa face adhésive, contre la feuille ou le document 7 à plastifier sur le rouleau d'entraînement 5. Derrière les rouleaux 5 et 6 est prévu un rabat réglable 8 de redressage de l'élément plastifié obtenu à la sortie desdits rouleaux 5, 6.

La table fixe 3, qui est représentée schématiquement sur le dessin annexé, est avantageusement munie d'un dispositif de montage sur une table, de type bride, ou analogue, et est munie de paliers de support (non représentés) pour les axes des rouleaux 5 et 6, le rouleau d'entraînement 5 étant pourvu d'un dispositif d'entraînement manuel ou automatique, tel qu'une manivelle ou un moteur électrique, ou analogue.

La pièce biseautée 4 est guidée par rapport à la table 3 au moyen de guides latéraux (non représentés) solidaires de la table 3 et s'étendant perpendiculairement à cette dernière, et son maintien est assuré, soit au moyen de vis de réglage assurant simultanément un écarte-

- 4 -

ment constant entre la pièce 4 et la table 3 et le guidage de ladite pièce 4, soit au moyen de ressorts appuyant la pièce 4 sur la table 3.

Le rouleau presseur 6 est avantageusement
5 monté dans des paliers réglables, par exemple au moyen de vis, ou chargés par ressorts pour assurer son application sur le rouleau d'entraînement 5.

Le rabat réglable 8 se présente sous forme d'une règle à dos légèrement incurvé, montée sur un axe mobile
10 de réglage de son inclinaison par rapport à l'élément plastifié obtenu à la sortie des rouleaux 5 et 6. Ce rabat 8 permet d'assurer un redressage dudit élément et d'éviter ainsi un gondolage néfaste de ce dernier.

Le dispositif conforme à l'invention fonctionne
15 de la manière suivante :

La feuille adhésive transparente 1 montée de préférence sur une feuille de support 2 est collée par une patte d'extrémité sur une extrémité de la feuille ou du document à plastifier 7, et les deux extrémités
20 ainsi reliées sont introduites entre la table 3 et la pièce biseautée 4 et insérées entre les rouleaux 5 et 6. L'ensemble feuille 1 - feuille de support 2 est alors basculé au-dessus de la partie inclinée de la pièce biseautée, et le rouleau 6 est actionné. Un ensemble
25 formé par la feuille 1 et la feuille ou le document 7 est alors tiré à travers les rouleaux 4 et 5 et le dispositif de séparation 3-4 pour former un élément plastifié unique, qui est redressé par le rabat 8, et le support 2, qui se décolle de la feuille 1, se dégage
30 au-dessus de la feuille ou du document 7 en sens opposé.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser un dispositif permettant de plastifier de petites séries de documents ou de feuilles, d'un encombrement réduit, de constitution simple, et donc d'un faible prix de
35 revient. Ainsi, peut être réalisée sur toutes feuilles ou documents, la plastification automatique de la surface

choisie seulement, sans aucune partie débordante du film transparent, sur aucun des quatre bords, et cela à partir de simples feuilles d'adhésif transparent d'usage courant. De plus, les documents plastifiés sortant de la machine, 5 sont immédiatement utilisables sans autres manipulations, alors que le pelliculage à partir de bobine en continu, nécessite en sortie de machine, la séparation et l'élagage de chaque document.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au 10 mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Dispositif pour la plastification de feuilles ou de documents au moyen de feuilles adhésives transparentes, comportant un ensemble de séparation de la
5 feuille adhésive transparente de son support, caractérisé en ce que cet ensemble de séparation est constitué par une table (3), au-dessus de laquelle est montée, avec possibilité de déplacement suivant une direction perpendiculaire à la table (3), une pièce biseautée (4), la
10 pellicule adhésive transparente (1) ainsi séparée de son support (2) étant appliquée sur le document à plastifier (7) grâce à un rouleau d'entraînement (5) disposé dans le prolongement de la table (3) et affleurant avec le niveau de cette dernière, et à un rouleau presseur (6)
15 à pression réglable, et un rabat réglable (8) étant prévu à la sortie des rouleaux (5, 6) pour le redressage de l'élément plastifié obtenu.

2. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la table fixe (3) est avantageusement
20 munie d'un dispositif de montage sur une table, de type bride, ou analogue, et est munie de paliers de support pour les axes des rouleaux (5, 6), le rouleau d'entraînement (5) étant pourvu d'un dispositif d'entraînement manuel ou automatique, tel qu'une manivelle ou un moteur
25 électrique, ou analogue.

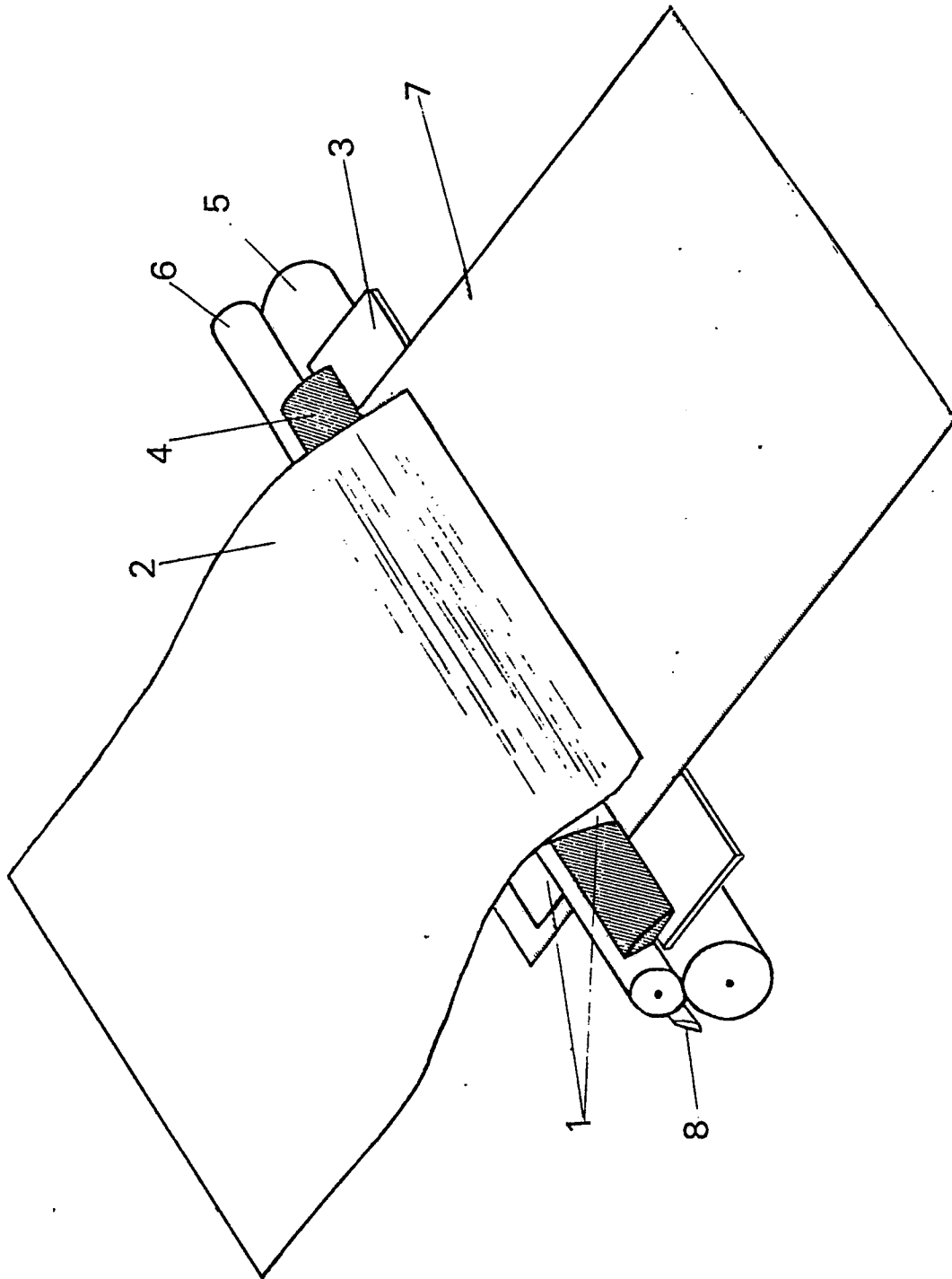
3. Dispositif, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la pièce biseautée (4) est guidée par rapport à la table (3) au moyen de guides latéraux solidaires de la table (3) et

s'étendant perpendiculairement à cette dernière, et son maintien est assuré, soit au moyen de vis de réglage assurant simultanément un écartement constant entre la pièce (4) et la table (3) et le guidage de ladite pièce
5 (4), soit au moyen de ressorts appuyant la pièce (4) sur la table (3).

4. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le rouleau presseur (6) est avantageusement monté dans des paliers réglables, par exemple au
10 moyen de vis, ou chargés par ressorts pour assurer son application sur le rouleau d'entraînement (5).

5. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le rabat réglable (8) se présente sous forme d'une règle à dos légèrement incurvé, montée sur
15 un axe mobile de réglage de son inclinaison par rapport à l'élément plastifié obtenu à la sortie des rouleaux (5, 6).

0157988





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0157988

Numéro de la demande

EP 84 44 0072

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	US-A-3 404 057 (DU PONT DE NEMOURS) * Colonne 2, ligne 67 - colonne 6, ligne 50; figures *	1	B 65 H 37/04
A		2	
Y	FR-A-1 357 785 (MICHEL) * Page 2, colonne de gauche, ligne 16 - page 2, colonne de droite, ligne 51; figures *	1	
A	DE-A-2 624 327 (NAUMANN) * Page 6, ligne 15 - page 8, ligne 7; figures *	1	
A	GB-A-1 429 434 (COATED SPECIALITIES)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 01-04-1985	Examineur LONCKE J.W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	